



DECISION N° 18250220 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU 23 MAI 2025  
Portant ouverture d'un Concours Spécial d'entrée au Niveau II de la Filière Agronomie et Foresterie (campus de Dschang) ou uniquement d'Agronomie (campus de Bafia) de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2025/2026.

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;  
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 093/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;  
Vu le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 093/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;  
Vu le Décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;  
Vu le Décret n° 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;  
Vu la Décision n° 18250145/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 07 Avril 2025 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2025/2026.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- (1) Un concours spécial est ouvert pour le recrutement de **trente (30) élèves** (vingt (20) pour la Filière Agronomie et Forêtierie, Campus de Dschang, et dix (10) pour la Filière Agronomie, campus de Bafia) au niveau II de la Filière Agronomie et Foresterie à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, au titre de l'année académique 2025/2026. \_  
(2) Le concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme de Technicien Supérieur d'Agriculture ou des Eaux et Forêts, d'un DEUG scientifique ou de tout autre diplôme équivalent.

**Article 2 :** Le concours comporte une épreuve écrite de Biologie, une de Chimie, une de Statistiques et une, soit de Culture Générale pour les titulaires du DEUG, soit de spécialité, pour les Techniciens Supérieurs. Le programme est celui des classes préparant aux diplômes exigés.

**Article 3 :** (1) Le concours est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats ressortissants des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ayant ratifié les textes relatifs au traitement national des étudiants et justifiant des qualifications requises.

(2) Les 20 places offertes à la Filière Agronomie et Foresterie, Campus de Dschang, sont réparties de la manière suivante :

- 10 pour les candidats titulaires du diplôme de Technicien Supérieur ;
- 10 pour les candidats titulaires d'un DEUG scientifique.

(3) Les 10 places offertes à la Filière Agronomie, campus de Bafia, sont réparties de la manière suivante :

- 05 pour les candidats titulaires du diplôme de Technicien Supérieur ;

- 05 pour les candidats titulaires d'un DEUG scientifique.

**Article 4 :** Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature téléchargée après avoir suivi la procédure de préinscription en ligne sur la plateforme SIGES ONLINE de l'Université de Dschang à l'adresse <http://sigesonline.univ-dschang.org> et timbrée à 1500 francs CFA par le candidat;

2. Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE «A » Level au moins dans deux matières scientifiques ou de tout autre diplôme équivalent ;

3. Une photocopie certifiée conforme du DEUG ou du Diplôme de Technicien Supérieur ou de tout autre titre équivalent reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

4. Des photocopies certifiées conformes des relevés de notes du Cycle Supérieur ;

5. Un Curriculum vitae ;

6. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;

7. Un certificat médical dûment établi et délivré par un médecin de l'administration ;

8. Une autorisation de concourir délivrée par l'Employeur (pour les candidats salariés) ;

9. Quatre photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;

10. Un reçu de versement d'un montant de **25.000 (vingt-cinq mille) F CFA de frais de concours effectué à la COMMERCIAL BANK–Dschang au n° de compte 37142002005-40** ou dans un établissement financier choisi lors du téléchargement du quitus ;

11. Une enveloppe format A4 timbrée à 400 Francs CFA à l'adresse du candidat.

**Article 5 :** Les **dossiers complets** doivent être déposés au Service de la Scolarité de la FASA, campus principal de Dschang, ou dans les Antennes ou Annexe de l'Université de Dschang à Yaoundé, Maroua, Bambui ou Bafia. Les dossiers peuvent aussi être déposés à l'Ecole de Faune de Garoua, au Service de la Scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré, à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral, du Sud ou de l'Est. La **date limite** de dépôt des dossiers est fixée au **mardi 26 août 2025** au plus tard à 15h30mn.

**Article 6 :** Le concours aura lieu le **vendredi 29 août 2024** à partir de 7h30mn dans les centres d'examen suivants : **Bafia, Bamenda, Douala, Dschang, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé.**

**Article 7 :** Le Recteur de l'Université de Dschang, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
Le Ministro d'Etat,  
The Minister of Higher Education  
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur



Jacques FAME NDONGO